



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Arrondissement  
de Saint-Brieuc

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 11 Juillet 2016**

**Commune de  
PLÉHÉDEL**

Date de convocation  
04/07/2016

Date d'affichage  
18/07/2016

Nombre de conseillers  
En exercice 15  
Présents 13  
Votants 15

L'an deux mille seize

Le lundi onze juillet

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne DELTHEIL, Maire.

Etaient présents :

DELTHEIL Anne, ROPERS Daniel, LE BESCOND François, LE CALVEZ Michel, LE MEUR-FONTON Catherine, FERLIER Gilles, LE TREUST Nathalie, LE BOZEC Cyril, MOREAU Sandrine, COISNE Pierre, DAVAINÉ Didier, KLINZ Nathalie, LE FUR Yvon.

Absentes et excusées : LE DÛ Sylvie (procuration à LE TREUST Nathalie), KERENEUR Claudine (procuration à LE MEUR-FONTON Catherine).

Secrétaire de Séance : ROPERS Daniel.

**TARIFS DE CANTINE 2016/2017**

Madame Le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 29 Juin 2015 qui fixait les tarifs à la cantine municipale pour l'année scolaire 2015-2016. Elle demande à l'assemblée de se prononcer pour l'année scolaire 2016-2017.

La commission des finances réunie le jeudi 5 juillet a proposé de maintenir les tarifs pour la rentrée 2016 / 2017, soit la carte mensuelle à 38.20 €, le ticket journalier à 3.10 € et le repas adulte à 5.15 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, maintient les tarifs pour l'année scolaire 2016-2017 :

- carte mensuelle : 38.20 €
- ticket journalier : 3.10 €
- prix du repas pour le personnel communal et les enseignants : 5.15 €

**Délibération n° 2016-7-43**

**Objet : Tarifs de cantine  
2016/2017**

Le Maire  
Anne DELTHEIL





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Arrondissement  
de Saint-Brieuc

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 11 Juillet 2016**

**Commune de  
PLÉHÉDEL**

Date de convocation  
04/07/2016

Date d'affichage  
18/07/2016

Nombre de conseillers  
En exercice 15  
Présents 13  
Votants 15

**Délibération n° 2016-7-44**

**Objet : Tarifs de garderie  
2016/2017**

L'an deux mille seize

Le lundi onze juillet

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne DELTHEIL, Maire.

Etaient présents :

DELTHEIL Anne, ROPERS Daniel, LE BESCOND François, LE CALVEZ Michel, LE MEUR-FONTON Catherine, FERLIER Gilles, LE TREUST Nathalie, LE BOZEC Cyril, MOREAU Sandrine, COISNE Pierre, DAVAINÉ Didier, KLINZ Nathalie, LE FUR Yvon.

Absentes et excusées : LE DÛ Sylvie (procuration à LE TREUST Nathalie), KERENEUR Claudine (procuration à LE MEUR-FONTON Catherine).

Secrétaire de Séance : ROPERS Daniel.

**TARIFS DE GARDERIE**

Par délibération en date du 24 novembre 2014, le Conseil Municipal, à l'unanimité, avait adopté les tarifs suivants :

- La demi heure de 7h30 à 9h00 : **0.62 €**
- La demi heure de 17h00 à 18h30 : **0.62 €**
- La demi heure de 16h30 à 17h00 : **1.07 €**

La commission des finances réunie le 5 juillet a proposé de maintenir ces tarifs pour l'année scolaire 2016 / 2017.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, maintient ces tarifs pour l'année scolaire 2016-2017.

Le Maire,  
Anne DELTHEIL





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Arrondissement  
de Saint-Brieuc

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 11 Juillet 2016**

**Commune de  
PLÉHÉDEL**

Date de convocation  
04/07/2016

Date d'affichage  
18/07/2016

Nombre de conseillers  
En exercice 15  
Présents 13  
Votants 15

**Délibération n° 2016-7-45**

**Objet : Règlement des  
Temps périscolaires**

L'an deux mille seize  
Le lundi onze juillet

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne DELTHEIL, Maire.

Etaient présents :

DELTHEIL Anne, ROPERS Daniel, LE BESCOND François, LE CALVEZ Michel, LE MEUR-FONTON Catherine, FERLIER Gilles, LE TREUST Nathalie, LE BOZEC Cyril, MOREAU Sandrine, COISNE Pierre, DAVAINÉ Didier, KLINZ Nathalie, LE FUR Yvon.

Absentes et excusées : LE DÛ Sylvie (procuration à LE TREUST Nathalie), KERENEUR Claudine (procuration à LE MEUR-FONTON Catherine).

Secrétaire de Séance : ROPERS Daniel.

**REGLEMENT DES TAP**

Un règlement intérieur a été institué pour les temps périscolaires (TAP et garderie) et il est proposé de le compléter. Afin de gérer les inscriptions et de faire respecter les horaires d'accueil, il est proposé de facturer l'accueil des enfants non inscrits aux TAP et non récupérés à 15 heures le jour des TAP, à 12 h 30 le mercredi et à 18 h 30 les autres soirs au tarif de 10 Euros la demi-heure. Ce règlement devra être approuvé et signé par tous les parents à la rentrée.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, émet un avis favorable à la modification de ce règlement intérieur comme indiqué.

Le Maire  
Anne DELTHEIL



# REGLEMENT INTERIEUR PERISCOLAIRE 2016-2017

## Article 1 : FONCTIONNEMENT

Les TAP de l'école Albert CAMUS se déroulent les lundis et vendredis de 15h00 à 16h30 dans les locaux de l'école. Numéro de téléphone de la mairie pour les renseignements 02.96.22.31.37.

Durant ces heures les enfants sont pris en charge par les intervenants extérieurs et le personnel communal. **Les inscriptions sont obligatoires dès la rentrée scolaire. Un enfant non récupéré par ses parents à 15 heures et non inscrits aux TAP sera conduit en garderie qui sera facturée 10 Euros la demie-heure.**

Si votre enfant doit rester aux TAP occasionnellement, son inscription est obligatoire au plus tard à 9 h 30 le jour des TAP.

**Par mesure de sécurité, les agents ne seront pas tenus responsables si l'enfant rentre seul et qu'il n'est pas inscrit sur la liste des activités périscolaires.**

## Article 2 : SANTE

Les parents ou personnes responsables doivent en outre :

- signaler toutes les activités contre indiquées pour leur(s) enfant(s) ainsi que les problèmes de santé spécifiques (allergies, prises de médicaments...)

## Article 3 : LE VIVRE ENSEMBLE

L'enfant s'engage à participer aux activités. Les intervenants sont chargés de l'encadrement et des animations. Les enfants doivent accepter leurs remarques et leurs demandes.

Les enfants et intervenants s'engagent à respecter le personnel, les camarades ainsi que les locaux, le mobilier et le matériel mis à la disposition. En cas de manquement grave et /ou répété aux règles de vie, l'enfant aura un **avertissement** signifié par courrier et sera convoqué en mairie avec ses parents. Au **deuxième avertissement**, l'enfant sera exclu pour une semaine. Le **troisième avertissement** provoquera l'exclusion définitive de l'enfant pour le reste du cycle. Toute exclusion sera décidée par le Maire ou l'Adjoint aux Affaires Scolaires.

## Article 4 : SORTIES

**Le mercredi, une garderie gratuite est assurée sur la cour jusqu'à 12h30. Au-delà, le temps sera facturé au prix de 10 Euros la demie-heure par enfant (toute demie-heure commencée est dûe).**

**La garderie le lundi, mardi, jeudi et vendredi est assurée jusqu'à 18 h 30, au-delà le temps sera facturé au prix de 10 Euros la demie-heure par enfant (toute demie-heure commencée est dûe).**

**Un enfant ne pourra quitter l'accueil périscolaire, seul, sauf sur autorisation parentale.** Si une personne (autre que l'un des responsables légaux) vient chercher l'enfant, il devra être signalé par les parents et présenter une pièce d'identité. Dans le cas contraire, l'agent d'accueil refusera de laisser l'enfant partir. Toutefois, il est interdit de laisser partir un enfant de moins de 6 ans avec un autre mineur.

Je, soussigné M.....autorise ou n'autorise pas (rayer la mention inutile) les encadrants à photographier et filmer mon enfant.....lors des activités périscolaires afin de réaliser un blog et des expos photos.

**Signatures : (précédées de la mention « lu et approuvé »)**

PLEHEDEL, le

Le Maire,

Les Parents,

L'enfant,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Arrondissement  
de Saint-Brieuc

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 11 Juillet 2016**

**Commune de  
PLÉHÉDEL**

Date de convocation  
04/07/2016

Date d'affichage  
18/07/2016

Nombre de conseillers  
En exercice 15  
Présents 13  
Votants 15

**Délibération n° 2016-7-46**

**Objet : Participation  
financière aux écoles  
extérieures**

L'an deux mille seize  
Le lundi onze juillet

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne DELTHEIL, Maire.

Etaient présents :

DELTHEIL Anne, ROPERS Daniel, LE BESCOND François, LE CALVEZ Michel, LE MEUR-FONTON Catherine, FERLIER Gilles, LE TREUST Nathalie, LE BOZEC Cyril, MOREAU Sandrine, COISNE Pierre, DAVAINÉ Didier, KLINZ Nathalie, LE FUR Yvon.

Absentes et excusées : LE DÛ Sylvie (procuration à LE TREUST Nathalie), KERENEUR Claudine (procuration à LE MEUR-FONTON Catherine).

Secrétaire de Séance : ROPERS Daniel.

**PARTICIPATION FINANCIERE  
AUX ECOLES EXTERIEURES**

La commune de Paimpol a transmis une demande de participation pour frais de scolarité concernant une élève domiciliée à Pléhédel et scolarisée à Paimpol dans une classe spécialisée CLISS.

Selon l'article 23 de la loi 83-663 du 22 Juillet 1983 fixant les règles en matière de participation des collectivités territoriales aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques pour les enfants scolarisés hors de leur commune de résidence, la commune de Pléhédel doit participer aux frais pour les enfants scolarisés dans une classe spécialisée.

La Commune de Paimpol demande une participation de 652 Euros pour un enfant pour l'année scolaire 2015/2016.

La commission des Affaires Scolaires réunie le mardi 5 juillet 2016 accepte de verser la participation de 652 Euros pour l'année scolaire 2015/2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la participation de 652 Euros pour l'enfant pour l'année 2015/2016. Les crédits sont prévus à l'article 62878.

Le Maire  
Anne DELTHEIL





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Arrondissement  
de Saint-Brieuc

Séance du 11 Juillet 2016

Commune de  
**PLÉHÉDEL**

Date de convocation  
04/07/2016

Date d'affichage  
18/07/2016

Nombre de conseillers  
En exercice 15  
Présents 13  
Votants 15

**Délibération n° 2016-7-47**

**Objet : Participation des  
communes aux frais de  
fonctionnement pour  
2015/2016**

L'an deux mille seize  
Le lundi onze juillet

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne DELTHEIL, Maire.

Etaient présents :

DELTHEIL Anne, ROPERS Daniel, LE BESCOND François, LE CALVEZ Michel, LE MEUR-FONTON Catherine, FERLIER Gilles, LE TREUST Nathalie, LE BOZEC Cyril, MOREAU Sandrine, COISNE Pierre, DAVAINÉ Didier, KLINZ Nathalie, LE FUR Yvon.

Absentes et excusées : LE DÛ Sylvie (procuration à LE TREUST Nathalie), KERENEUR Claudine (procuration à LE MEUR-FONTON Catherine).

Secrétaire de Séance : ROPERS Daniel.

**PARTICIPATION DES COMMUNES**  
**AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT**  
**DE L'ÉCOLE ALBERT CAMUS POUR 2015/2016**

Madame Le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 26 mai 2003, concernant la participation des communes dont les enfants fréquentent l'école publique de Pléhédel. Une participation est demandée aux communes ne possédant pas d'école publique.

Pour l'année 2014/2015, le conseil municipal avait décidé de demander une participation supplémentaire de 150 €uros par enfant avec la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires, et de maintenir la somme de 470 €uros par enfant pour les frais de fonctionnement.

La commission des Affaires Scolaires réunie le mardi 5 juillet 2016 propose d'augmenter de 1% les frais de la participation aux frais de fonctionnement (480 €) et de maintenir la somme de 150 €uros pour la participation aux TAP.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'application de la participation de 480 €uros par enfant pour les frais de fonctionnement et au maintien du tarif de 150 €uros pour les TAP.

Le Maire  
Anne DELTHEIL





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Arrondissement  
de Saint-Brieuc

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 11 Juillet 2016**

**Commune de  
PLÉHÉDEL**

Date de convocation  
04/07/2016

Date d'affichage  
18/07/2016

Nombre de conseillers  
En exercice 15  
Présents 13  
Votants 15

L'an deux mille seize  
Le lundi onze juillet  
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne DELTHEIL, Maire.  
Etaient présents :  
DELTHEIL Anne, ROPERS Daniel, LE BESCOND François, LE CALVEZ Michel, LE MEUR-FONTON Catherine, FERLIER Gilles, LE TREUST Nathalie, LE BOZEC Cyril, MOREAU Sandrine, COISNE Pierre, DAVAINÉ Didier, KLINZ Nathalie, LE FUR Yvon.  
Absentes et excusées : LE DÛ Sylvie (procuration à LE TREUST Nathalie), KERENEUR Claudine (procuration à LE MEUR-FONTON Catherine).  
Secrétaire de Séance : ROPERS Daniel.

**RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE  
TRESORERIE**

Le Conseil Municipal souhaite renouveler la ligne de trésorerie de 100 000 Euros.

2 nouvelles propositions sont parvenues pour le renouvellement :

- **Crédit Agricole** : EURIBOR 3 mois moyenné + marge 1,65 %  
Commission d'engagement : 0.25 % du montant de la ligne (250 Euros).

- **ARKEA** : EURIBOR 3 mois moyenné + marge 1,25 % - TI3M  
flooré à 0  
Commission d'engagement : 0.25 % du montant de la ligne (250 Euros)  
(tirage d'un montant minimum de 10 000 Euros).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la ligne de trésorerie proposée par **Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels** et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents afférents à cette ligne de trésorerie.

Le Maire  
Anne DELTHEIL





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Arrondissement  
de Saint-Brieuc

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 11 Juillet 2016**

**Commune de  
PLÉHÉDEL**

Date de convocation

04/07/2016

Date d'affichage

18/07/2016

Nombre de conseillers

En exercice 15

Présents 13

Votants 15

L'an deux mille seize

Le lundi onze juillet

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne DELTHEIL, Maire.

Etaient présents :

DELTHEIL Anne, ROPERS Daniel, LE BESCOND François, LE CALVEZ Michel, LE MEUR-FONTON Catherine, FERLIER Gilles, LE TREUST Nathalie, LE BOZEC Cyril, MOREAU Sandrine, COISNE Pierre, DAVAINÉ Didier, KLINZ Nathalie, LE FUR Yvon.

Absentes et excusées : LE DÛ Sylvie (procuration à LE TREUST Nathalie), KERENEUR Claudine (procuration à LE MEUR-FONTON Catherine).

Secrétaire de Séance : ROPERS Daniel.

**RAPPORT SMITRED 2015**

Madame Le Maire donne connaissance à l'assemblée d'un courrier en date du 26 Mai 2016 émanant de Monsieur le Président du SMITRED OUEST d'ARMOR 22140 Pluzunet concernant le rapport annuel 2015 qui est à soumettre au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal de PLEHEDEL, après avoir entendu Madame le Maire présenter ce document, à l'unanimité, émet un avis favorable au rapport 2015 du SMITRED OUEST d'ARMOR.

Le Maire  
Anne DELTHEIL







**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Arrondissement  
de Saint-Brieuc

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 11 Juillet 2016**

**Commune de  
PLÉHÉDEL**

Date de convocation  
04/07/2016

Date d'affichage  
18/07/2016

Nombre de conseillers  
En exercice 15  
Présents 13  
Votants 15

**Délibération n° 2016-7-50**

**Objet : Nomination  
coordonnateur pour le  
recensement de la  
population 2017**

L'an deux mille seize

Le lundi onze juillet

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne DELTHEIL, Maire.

Etaient présents :

DELTHEIL Anne, ROPERS Daniel, LE BESCOND François, LE CALVEZ Michel, LE MEUR-FONTON Catherine, FERLIER Gilles, LE TREUST Nathalie, LE BOZEC Cyril, MOREAU Sandrine, COISNE Pierre, DAVAINÉ Didier, KLINZ Nathalie, LE FUR Yvon.

Absentes et excusées : LE DÛ Sylvie (procuration à LE TREUST Nathalie), KERENEUR Claudine (procuration à LE MEUR-FONTON Catherine).

Secrétaire de Séance : ROPERS Daniel.

**NOMINATION**  
**COORDONNATEUR POUR LE**  
**RECENSEMENT DE LA POPULATION 2017**

Un coordonnateur communal doit être nommé par arrêté municipal, il sera responsable de la préparation puis de la réalisation de la collecte du recensement. Ses missions nécessitent qu'il soit disponible pendant la période de recensement et qu'il soit à l'aise avec les outils informatiques simples. Il est proposé de nommer Madame Gisèle SIMON pour cette mission.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la nomination de Madame Gisèle SIMON comme coordonnateur communal pour le recensement de la population 2017.

Le Maire  
Anne DELTHEIL





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Arrondissement  
de Saint-Brieuc

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 11 Juillet 2016**

**Commune de  
PLÉHÉDEL**

Date de convocation  
04/07/2016

Date d'affichage  
18/07/2016

Nombre de conseillers  
En exercice 15  
Présents 13  
Votants 15

L'an deux mille seize  
Le lundi onze juillet  
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne DELTHEIL, Maire.  
Etaient présents :  
DELTHEIL Anne, ROPERS Daniel, LE BESCOND François, LE CALVEZ Michel, LE MEUR-FONTON Catherine, FERLIER Gilles, LE TREUST Nathalie, LE BOZEC Cyril, MOREAU Sandrine, COISNE Pierre, DAVAINÉ Didier, KLINZ Nathalie, LE FUR Yvon.  
Absentes et excusées : LE DÛ Sylvie (procuration à LE TREUST Nathalie), KERENEUR Claudine (procuration à LE MEUR-FONTON Catherine).  
Secrétaire de Séance : ROPERS Daniel.

**SCHEMA D'AMENAGEMENT  
ET DE GESTION DES EAUX (SAGE)**

Le SAGE a pour objectif de concilier les usages de l'eau avec les activités économiques, l'aménagement du territoire, et d'atteindre les objectifs de bon état de l'eau et des milieux aquatiques fixés par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) et par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Loire Bretagne 2016-2021 (SDAGE).

La Commission Locale de l'Eau (CLE) réunie en date du 23 février 2016 a validé le projet de SAGE Argoat-Trégor-Goëlo, comportant 3 volets :

- le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) ;
- le règlement ;
- l'évaluation environnementale.

Une enquête publique s'en suivra à l'automne prochain qui devrait aboutir à l'approbation du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo par arrêté préfectoral au début de l'année 2017.

Le projet de SAGE est bien en cohérence et en adéquation avec les objectifs déjà établis du programme de reconquête de la qualité de l'eau engagé par la Communauté de Communes Paimpol-Goëlo depuis 2012.

Le Conseil Communautaire a approuvé le projet de SAGE Argoat-Trégor-Goëlo, mais a demandé à la CLE de compléter la disposition 19 du PAGD et la règle 1 en rajoutant la précision suivante :

*« Au préalable à toute demande de certificat d'urbanisme ou de déclaration préalable, les pétitionnaires sont invités à contacter le service de l'eau et de l'assainissement pour savoir si le terrain faisant l'objet de la demande de CU ou de DP est raccordable au réseau public d'assainissement collectif ou bien s'il relève de l'assainissement individuel (ANC).*

**Délibération n° 2016-7-51**

**Objet : Schéma  
d'Aménagement et de  
Gestion des Eaux (SAGE)**

*Pour les cas relevant de l'assainissement individuel, les pétitionnaires concernés devront déposer à l'appui de leur demande de Cu ou DP une étude de faisabilité de l'assainissement individuel afin que le SPANC puisse vérifier la possibilité de mettre en place un tel dispositif à l'échelle des parcelles concernées (aptitude des sols, superficie suffisante, respect de règles générales pour satisfaire aux contraintes éventuelles d'implantation des constructions nouvelles sur ces parcelles ...).*

*A défaut, l'instruction des autorisations d'urbanisme précitées ne pourra être réalisée (le dossier sera considéré comme incomplet). »*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de SAGE Argoat-Trégor-Goëlo, mais demande à la CLE de compléter la disposition 19 du PAGD et la règle 1 comme précisé ci-dessus par les membres du Conseil Communautaire de la CCPG.

Le Maire  
Anne DELTHILL



Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture le 18 Juillet 2016



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Arrondissement  
de Saint-Brieuc

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 11 Juillet 2016**

**Commune de  
PLÉHÉDEL**

Date de convocation

04/07/2016

Date d'affichage

18/07/2016

Nombre de conseillers

En exercice 15

Présents 13

Votants 15

**Délibération n° 2016-7-52**

**Objet : DIA**

L'an deux mille seize

Le lundi onze juillet

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne DELTHEIL, Maire.

Etaient présents :

DELTHEIL Anne, ROPERS Daniel, LE BESCOND François, LE CALVEZ Michel, LE MEUR-FONTON Catherine, FERLIER Gilles, LE TREUST Nathalie, LE BOZEC Cyril, MOREAU Sandrine, COISNE Pierre, DAVAINÉ Didier, KLINZ Nathalie, LE FUR Yvon.

Absentes et excusées : LE DÛ Sylvie (procuration à LE TREUST Nathalie), KERENEUR Claudine (procuration à LE MEUR-FONTON Catherine).

Secrétaire de Séance : ROPERS Daniel.

**DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER**

Par délibération en date du 14 avril 2014, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a émis un avis favorable à la délégation du Maire pour exercer le droit de préemption.

Le Maire doit rendre compte des actes qu'il a accomplis en vertu de la délégation, aux termes de l'article L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales, « à chaque réunion obligatoire du conseil municipal ».

Madame Le Maire a renoncé à l'exercice du droit de préemption dont bénéficie la commune pour la déclaration d'intention d'aliéner suivante :

**DIA N° 6/2016 – Sant Breis – (ZA 94)**

**DIA N° 7/2016 – Traou Meur – (ZH 2)**

Le Maire  
Anne DELTHEIL





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Arrondissement  
de Saint-Brieuc

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 11 Juillet 2016**

**Commune de  
PLÉHÉDEL**

Date de convocation  
04/07/2016

Date d'affichage  
18/07/2016

Nombre de conseillers  
En exercice 15  
Présents 13  
Votants 15

**Délibération n° 2016-7-53**

**Objet : Décision d'aliénation  
du chemin rural Kerbiguet**

L'an deux mille seize

Le lundi onze juillet

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne DELTHEIL, Maire.

Etaient présents :

DELTHEIL Anne, ROPERS Daniel, LE BESCOND François, LE CALVEZ Michel, LE MEUR-FONTON Catherine, FERLIER Gilles, LE TREUST Nathalie, LE BOZEC Cyril, MOREAU Sandrine, COISNE Pierre, DAVAINÉ Didier, KLINZ Nathalie, LE FUR Yvon.

Absentes et excusées : LE DÛ Sylvie (procuration à LE TREUST Nathalie), KERENEUR Claudine (procuration à LE MEUR-FONTON Catherine).

Secrétaire de Séance : ROPERS Daniel.

**DECISION D'ALIENATION DU CHEMIN RURAL  
ET MISE EN DEMEURE DES PROPRIETAIRES**

Vu le Code rural et de la Pêche Maritime, et notamment l'article L. 161-10

Vu le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, et notamment son article L 110-2 ;

Vu le Code de la voirie routière, et notamment ses articles R. 141-4 à R. 141-10 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2241-1 ;

Vu le décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux ;

Vu le décret n° 2015-955 du 31 juillet 2015 relatif à l'enquête publique préalable à l'aliénation des chemins ruraux ;

Vu la délibération en date du 9 mai 2016 décidant de lancer la procédure de cession prévue par l'article L. 161-10 du Code rural et de la Pêche Maritime ;

Vu l'arrêté municipal en date du 30 mai 2016 ordonnant l'ouverture d'une enquête publique concernant le présent projet ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 20 juin 2016 au 4 juillet 2016 ;

Vu le registre d'enquête et les conclusions du commissaire enquêteur ;

Considérant, au vu des résultats de l'enquête publique, que le chemin rural a cessé d'être affecté à l'usage du public (*chemin dont le tracé a disparu et voie de liaison devenue inutile, un seul propriétaire foncier pour toutes les parcelles riveraines*) ;

Considérant que, par suite, il y a donc lieu de poursuivre la procédure d'aliénation,

**DECIDE**

D'approuver l'aliénation du chemin rural sis Kerbiguet, et invite Madame Le Maire à répondre à la demande du seul propriétaire riverain demandeur (Monsieur Samuel CONAN) d'acquérir le chemin rural susvisé pour l'€uro symbolique.

Le Maire  
Anne DELTHEIL



Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture le 18 Juillet 2016